



Ville de Puttelange-aux-Lacs

Hôtel de ville
Rue Wilson

Tél 03 87 09 60 01
Fax 03 87 09 55 04

Email : mairie.puttelange@wanadoo.fr

Puttelange-aux-Lacs, le 11 janvier 2024

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 janvier 2024 – 19h00

Présents : M. DECKER Claude, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antoine, Mme FOEGEL Martine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. POSTAL Dominique, M. BERG Raymond, Mme MICHON Isabelle, Mme SADLER Mélanie, M. SCHNEIDER Pascal, M. NEUMANN Jean-Luc, M. MULLER Grégory, Mme MARTINET Frédérique, Mme KNOEPFLY Corinne, M. VISCONTI Guy,

Procurations : Mme BECKER Coralie pour M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme ISLER Charlene pour M. MULLER Grégory,

Absents excusés : Mme HAMANN Isabelle, M. GABRIEL Alain, M. SOLER ALARCON Johan

Absents : Mme OLTMANNS Viviane, Mlle BARBANO Tiffany

Le huit janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf-heures, à la Mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 4 janvier 2024 pour la 24^{me} séance du présent mandat.

A 19 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif. Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

M. le Maire sollicite l'accord de l'assemblée afin de rajouter deux points supplémentaires :

- Point 8— Dépenses d'investissement

- Point 9— Fêtes et cérémonies

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Dominique POSTAL est désigné pour assurer cette fonction.

1) Chasse

Le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Consultative de Chasse Communale (4C) qui a siégé ce jour, sur l'agrément des candidatures à la location du lot de chasse 2

Considérant que deux des trois dossiers déposés sont conformes au Cahier des Charges Type des Chasses Communales de la Moselle ;

Après avoir délibéré,

- Agrée le dossier de candidature des deux candidats qui ont déposé des dossiers conformes, à savoir :
 - * M. ROFFE Clément de GRUNDVILLER
 - * M. DUSSORT Kevin de PUTTELANGE-AUX-LACS
- Attribue le lot n°2 à M. DUSSORT Kevin de PUTTELANGE-AUX-LACS pour un montant annuel de 2500 € ;

- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du renouvellement des baux de chasse.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

2) Convention de servitude rue des tuileries

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ENEDIS a un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à Farébersviller, destinée à améliorer l'alimentation du réseau de distribution publique.

L'électricité produite sera acheminée vers la centrale électrique de Puttelange-aux-Lacs et nécessite pour cela d'emprunter un terrain communal cadastré section 14 n°102.

Conformément aux plans joints par ENEDIS, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

3) Avance de trésorerie

M. le Maire expose au conseil municipal que le football club de Diefenbach a obtenu une subvention pour son club-house. Cependant l'association doit d'abord engager les dépenses avant de demander le versement de cette subvention.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder au football club de Diefenbach une avance de trésorerie sans intérêt d'un montant de 70 000 € remboursable au plus tard le 31 décembre 2024. Cette avance de trésorerie ne sera faite qu'au moment de la confirmation écrite de la subvention attendue.

M. Trinkwell ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, décide :

- d'accorder une avance de trésorerie de 70 000 € au football club de Diefenbach dans les conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention fixant les modalités de cette avance.

POUR : 17 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

4) Tarifs location salle Diefenbach

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'existe pas de tarif pour la location de la salle de Diefenbach pour les enterrements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un nouveau tarif pour les enterrements pour les personnes domiciliées dans la Commune et le fixe à 100 €

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

5) Tarifs régie pêche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs comme suit avec application au 9 janvier 2024 :

Carte de pêche simple annuelle	60 €
Carte de pêche simple mensuelle	40 €
Carte de pêche simple journalière	15 €
Carte de pêche simple 12-16 ans annuelle	25 €
Location ponton	70 €
Supplément pêche de nuit	70 €

La carte de pêche simple 12-16 ans mensuelle est supprimée.

POUR : 14 / CONTRE : 4 / ABSTENTIONS : 0

6) Règlement de pêche

M. Postal soumet au conseil municipal le règlement général de la pêche applicable en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce règlement.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

7) Subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ne donne pas suite à la demande de l'Association Nationale de Patients des sclérosés en plaques.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

8) Dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif 2024 selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Article	Budget 2023 (BP + DMHors RAR)	Montant autorisé (25% max.)
202	50000.00	12500.00
2111	307000.00	76750.00
2117	32000.00	8000.00
2118	21000.00	5250.00
212	22000.00	5500.00
2131	260420.99	65105.00
2135	113522.50	28380.00
2151	9927.61	2481.00
2152	207151.48	51787.00
2181	50000.00	12500.00
2183	12030.00	3007.00
2184	31500.00	7875.00
2188	148216.76	37054.00
231	850008.52	212502.00

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

9) Fêtes et cérémonies

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide d'imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" toutes les dépenses d'organisation relatives aux cérémonies, fêtes et réceptions organisées par la municipalité (fêtes "Nationales", patriotiques, de départ, inaugurations, anniversaires, promotions, bons

d'achat pour les lauréats du concours des maisons fleuries et du concours des illuminations de Noël, médailles du travail, fleurs etc...) ainsi que les annonces mortuaires et l'achat de gerbes lors des décès.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0
--

Divers et communications

- M. le Maire informe :
- du bilan 2022 « l'eau en Moselle »
 - du changement de délégataire pour le service public de l'eau (Saur au lieu de Véolia)
 - de la population légale pour 2024 de 3096 habitants
 - des décisions prises par délégations :
 - engagements financiers suivants

N_	Tiers	Objet	Mt__TTC	Date
2023-000196	PECHE AVENTURE	Remorque pack plus pour barque	1 060	04/01/2024
2023-000197	MENUISERIE NABO	Fournt et pose de revêtement de sol stratifié Logt 14 Rue du 1er septembre	5 467	04/01/2024
2023-000201	VISCONTI CIE	Pôle santé - Démolition et remplissage fosse septique, travaux maçonnerie	2 248	04/01/2024
2023-000202	BATICONCEPT	Pôle santé - Isolation projetée flocage en plafond sous-sol type isotherme Eurisol 11cm	5 133	04/01/2024
2023-000203	BATICONCEPT	Isolation projetée flocage en plafond sous- sol type isotherme Eurisol 11cm MAIRIE	17 658	04/01/2024
2023-000207	SVH FRANCE	Sécurisation des marches de l'école Jean XXIII (nez de marches plat en alu + plateau)	1 310	04/01/2024
2024-000002	CAUE MOSELLE	PLU Honoraires accompagnement élaboration PLU Convention du 21.12.2023	3 500	05/01/2024
2024-000003	MATEC	PLU Honoraires assistance passation marchés publics Convention du 21.12.2023	648	05/01/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

Le Maire, Claude DECKER

